



Alliances & Missions Médicales



Alliances & Missions Médicales
13 ter, avenue des Etats-Unis
78000 Versailles – France

Tel : +33 (0)1.39 49 49 04
Email : alliances.medicales@gmail.com

Alliances & Missions Médicales Assemblée Générale Mixte du 22 Mars 2025 Procès-verbal de séance

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver le 22 Mars 2025 à Paris chez les Frères Hospitaliers Saint-Jean de Dieu pour la tenue de notre Assemblée Générale Mixte, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) ayant été suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Participaient à cette Assemblée Générale 50 membres présents à jour de leur cotisation et 188 membres représentés. Il y avait donc 238 membres présents ou représentés, pouvant participer aux votes, une participation un peu plus forte que l'an passé à Saint-Aignan-sur-Cher.

Cette Assemblée Générale était présidée par Audrey Schlincker-Bringer, assistée de trois membres du Conseil d'Administration présents et acceptants, à savoir Bruno Buttin et Bruno Chapuis en qualité de scrutateurs, et Pierre Fourier en qualité de secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 18:15.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale réunie en formats ordinaire et extraordinaire

- 1 – Présentation du rapport moral de l'exercice 2024
- 2 – Présentation du rapport financier de l'exercice 2024
- 3 – Aperçu des perspectives pour 2025
- 4 – Organisation & gouvernance : renouvellement du Conseil d'Administration et légères évolutions à apporter au règlement intérieur, ainsi qu'aux statuts de l'association
- 5 – Vote des résolutions au titre de l'AGO
- 6 – Vote des résolutions au titre de l'AGE

1. Rapport moral de l'exercice 2024

En 2024, nous avons poursuivi notre d'action d'aide et de développement principalement au profit des populations démunies à Madagascar, pays régulièrement frappé par les calamités naturelles et confronté à une grave crise économique et sociale. En dépit de ses vastes ressources naturelles, la population malgache lutte contre l'un des taux de pauvreté les plus élevés au monde.

Notre association a été ainsi active en 2024 dans tout le spectre de ses activités traditionnelles :

- Parrainages étudiants,
- Parrainages chirurgicaux,
- Finalisation de la construction d'un dispensaire et rénovation de bâtiments annexes à Ambohimanjaka (au nord-ouest de la capitale malgache) et rénovation de deux dispensaires, respectivement à Ambinanindrano et à Morondava,
- Poursuite de notre action dans le domaine de la nutrition avec le Programme Nutritionnel de Santé au profit notamment des enfants malnutris et désormais des détenus,
- Poursuite des programmes Séjour en France et Activités Génératrices de Revenus,
- Missions de bénévoles avec l'envoi notamment de médecins à Madagascar (tels que Mathilde et Jessie), mais aussi à Mayotte suite au cyclone Chido et en RDC, pays ravagé par les milices ethniques, avec l'envoi d'un chirurgien orthopédique.

Sur les 137.555 euros de dépenses en numéraire de l'exercice 2024, plus de 90% ont été consacrées à Madagascar, le solde étant consacré à nos actions humanitaires en RDC et en France.

Sur ce total, 57.300 euros ont encore été consacrées en 2024 à la construction et à la rénovation des 3 dispensaires et bâtiments annexes évoqués ci-dessus. Par ailleurs, 57.887 euros ont été affectés aux parrainages étudiants, 10.388 euros aux parrainages chirurgicaux, 7.170 euros au financement du programme nutritionnel de santé et 4.810 euros enfin à nos autres missions sociales.

2 – Rapport financier de l'exercice 2024

Le montant total des recettes en numéraire et en nature s'est élevé en 2023 à 184.860 euros contre 144.293 euros de dépenses, le tout se traduisant par un excédent de ressources de 40.567 euros.

Pour rappel, l'exercice 2023 s'était soldé par un léger déficit de 3.453 euros avec des recettes et dépenses de respectivement 219.215 euros et 222.668 euros.

Sur les 184.860 euros de recettes de l'exercice 2024, 132.346 euros ont donné lieu à émission d'un reçu fiscal, soit 125.877 euros de dons en numéraire provenant de la générosité de nos adhérents, auxquels sont venus s'ajouter 6.469 euros d'abandons de frais de mission. Le solde des recettes est constitué à hauteur de 47.107 euros de fonds provenant de fondations et associations partenaires (ressources classées en « autres fonds privés »), 3.100 euros de subventions publiques et 2.307 euros enfin de produits financiers.

Côté emplois, la quasi-totalité des dépenses en 2024 ont été consacrées aux missions sociales de l'association avec 137.555 euros de dépenses en numéraire.

A l'image des années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2023 dans la rubrique des « frais de recherche de fonds ». Nous avons en effet construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la seule relation directe, notamment sur internet et par diffusion de news letters sur support numérique.

De même, comme les années précédentes, les frais de fonctionnement se sont limités aux seuls frais bancaires et de tenue de compte. Pour mémoire, l'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre. Nous faisons ainsi partie du tout petit cercle d'associations caritatives pour qui « *un euro collecté ici correspond à un euro dépensé là-bas* ».

A ces dépenses et ressources en numéraire viennent s'ajouter les dépenses et ressources en nature (cf. abandons de frais de mission) à hauteur de 6.469 euros comme déjà mentionné. Pour mémoire, les volontaires partant en mission assument l'intégralité de leurs frais de mission. Sur la base de justificatifs, ils peuvent en contrepartie prétendre à un reçu fiscal leur permettant une réduction d'impôt sur le revenu. Dépenses et ressources en nature sont reprises dans nos comptes pour les mêmes montants et sont donc neutres sur la formation du résultat.

Les disponibilités au 31 décembre 2024 se montaient à 133.498 euros, en hausse de 40.567 euros d'un exercice sur l'autre. A cette même date, le Total Actif se montait au même montant, notre association ne portant aucune immobilisation en propre : de fait, les infrastructures (dispensaires, maternités, ...) matériels et autres actifs que nous finançons sont immédiatement transférés à nos partenaires malgaches.

Le total Passif à la date de clôture des comptes, étant par construction équilibré, se monte également à 133.498 euros. Il se compose exclusivement des réserves et du résultat de l'exercice, notre association ne portant aucune dette fournisseurs ou charges à payer à la date de clôture.

En résumé, avec 133.498 euros de disponibilités au 31 décembre 2024, comme indiqué ci-dessus, notre association présente des bases saines permettant de poursuivre ses actions caritatives avec sérénité.

3 – Point sur l'exercice 2025 et perspectives budgétaires

Le budget de dépenses 2025 devrait être de l'ordre de 150.000 euros, la principale variable d'ajustement relevant comme les années précédentes du poste « constructions ».

Nous sommes ainsi sur le point de lancer un chantier de maternité à Imady de façon à réduire les cas de mortalité maternelle et néonatale dans cette commune rurale des hauts-plateaux. Ce projet, qui s'entend en collaboration avec les Sœurs du Sacré Cœur de Raguse avec qui nous coopérons depuis déjà de nombreuses années, porte notamment sur la rénovation de la toiture d'un bâtiment existant et l'aménagement de son rez-de-chaussée. Une partie significative du financement (soit environ 35.000 euros) est déjà sécurisée. La trésorerie de l'association sera mobilisée pour financer le solde, soit environ 5.000 euros sur un budget total de l'ordre de 40.000 euros.

Abstraction faite de ce projet, nous avons à l'étude le projet d'acquisition d'un véhicule 4X4, en collaboration avec la Fondation Saint Jean de Dieu, qui sera équipé en dispensaire mobile pour venir en assistance aux populations démunies du district de Moramanga.

Les principales autres pistes d'action pour 2025 sont les suivantes :

- Poursuite des programmes de parrainages étudiants et parrainages chirurgicaux qui sont au cœur des missions de notre association. A noter qu'à l'occasion de la rentrée universitaire 2024-2025, le nombre d'étudiants parrainés était stable d'une année sur l'autre à 208.
- Relance et amplification du Programme Nutritionnel de Santé, en particulier en faveur des enfants des rues, des enfants handicapés, mais aussi désormais des détenus des prisons de 4 villes de Madagascar où sont implantées un CHU. En effet, le PNS n'a de sens que s'il peut être accompagné d'actions de dépistage et de suivi sanitaire des populations prises en charge par les filleuls dont nous finançons les études et d'un strict contrôle du programme par nos correspondants locaux.
- Poursuite de plusieurs autres initiatives, dont une action visant à fournir une aide matérielle aux populations en détresse à Mayotte, île française de l'Océan indien durement frappée en décembre 2024 par le cyclone Chido. Cette aide s'est concrétisée par l'achat de 5 tonnes de riz au Cambodge, en cours de distribution, au moment de cette assemblée avec l'aide de la Banque Alimentaire des Mascareignes et Jessie (membre du collectif MPR Humanitaire et également du C.A. d'AMM).

4 – Organisation et gouvernance

4.1. / Renouvellement du Conseil d'Administration :

Statutairement, le Conseil d'Administration est élu pour une période de 2 ans. Le Conseil ayant été renouvelé lors de l'AG 2023, le mandat des administrateurs prenait donc fin à l'occasion de l'AG 2025 amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Pour rappel, au jour de l'AG, la composition du Conseil (classement par ordre alphabétique) était la suivante :

- Bruno Buttin, président de transition et responsable des parrainages étudiants
- Cécile Buttin, responsable adjointe des parrainages chirurgicaux
- David Buttin, responsable suivi des versements
- Bruno Chapuis, trésorier
- Justine Decroo, responsable du Programme Nutritionnel de Santé
- Françoise Deyris, webmaster
- Anne-Laure Feral-Pierssens, responsable des parrainages chirurgicaux

- Pierre Fourier, secrétaire général et responsable des Activités Génératrices de Revenus
- Françoise Buttin-Pierssens, administratrice
- Vincent Pirritano, responsable des chantiers
- Jessie Rakotoson, responsable de la gestion des matériels
- Audrey Schlincker-Bringer, présidente d'AMM et responsable de MPR Humanitaire
- Vincent Travers, vice-président

L'ensemble des administrateurs, à l'exception de Vincent Travers qui n'a pas souhaité se représenter pour convenance personnelle, se représentaient au vote des membres de l'association. Un grand merci à Vincent pour son action au profit d'AMM en qualité de vice-président et de responsable GEM Humanitaire, une antenne d'AMM regroupant un collectif de chirurgiens et d'infirmières de bloc.

4.2 / Composition du Bureau et légère modification à apporter au règlement intérieur :

Pour mémoire, le Bureau est désigné comme l'organe de gestion de l'association. Parmi ses missions, il assure, entre autres tâches, par délégation du Conseil d'Administration, le pilotage mensuel de l'activité, de la comptabilité et de la trésorerie d'AMM.

Le Bureau d'AMM est composé selon l'article 9 des statuts au minimum du Président, du Trésorier et du Secrétaire Général qui en sont membres de droit. Le règlement intérieur adopté lors de l'AGO du 30 Septembre 2023 précise pour sa part à l'article 9 qu'en période de transition, le Président démissionnaire pourra assister le nouveau Président d'AMM en qualité de Président de Transition. Deux ans après la nomination d'Audrey Bringer en qualité de nouvelle Présidente d'AMM, il est proposé aux membres de l'association de modifier cet article du règlement intérieur et de remplacer les mots de Président de Transition par les mots de Président Honoraire.

4.3 / Légère modification à apporter aux statuts :

A l'article 2 des statuts d'AMM il est mentionné que *« cette association humanitaire a pour but d'apporter aide et soutien aux structures médicales les plus démunies, en France et à l'étranger »*.

Cette définition au fil des années était devenue trop restrictive, ce qui a conduit lors de l'adoption du nouveau règlement intérieur en date du 30 septembre 2023 à y détailler les missions principales et autres modes d'action privilégiés de notre association.

En sus de ces précisions, il a semblé nécessaire au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 Janvier 2025 de proposer au vote des membres de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption d'une nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts.

Nouvelle rédaction proposée : *« L'Association a pour but d'apporter une aide caritative aux personnes les plus démunies, en France et à l'étranger et en particulier à Madagascar. Cette aide (directe ou indirecte au travers de structures partenaires sélectionnées par l'Association), s'entend en particulier dans les domaines de la nutrition et de la santé (notamment programmes nutritionnels de santé et parrainages chirurgicaux, ainsi que l'envoi de médecins et chirurgiens en mission sur le terrain). En plus de cet objectif, l'Association identifie et soutient des projets spécifiques portant sur des travaux en lien avec la nutrition, la santé et l'éducation (par exemple, construction et rénovation de dispensaires, maternités et écoles, ainsi que la fourniture de matériels et équipements), le parrainage des études d'étudiants des filières de santé et tous programmes avec pour objectif un développement local durable et autonome ouvrant aux personnes et communautés prises en charge l'accès à de meilleures conditions d'existence »*.

Vote des résolutions

Comme déjà indiqué, 50 membres de l'association à jour de leur cotisation ont participé physiquement à l'Assemblée Générale réunie en formats ordinaire et extraordinaire du 22 Mars 2025. A ce chiffre, il convient de rajouter 188 membres représentés, soit 238 votants présents ou représentés sur un total de 630 adhérents actifs.

Première résolution (au titre de l'AGO) : Approbation du rapport moral pour l'exercice 2024

Vote : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral présenté par la Présidente et le Secrétaire Général.

Deuxième résolution (au titre de l'AGO) : Approbation des comptes de l'exercice clos 2024

Vote : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport financier présenté par le Trésorier, ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024, de même que la mise en réserve de l'excédent de l'exercice clos.

Troisième résolution (au titre de l'AGO) : Renouvellement du Conseil d'Administration

Vote : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le renouvellement pour une durée de 2 ans des administrateurs ayant demandé à renouveler leur candidature, à savoir (classement par ordre alphabétique) :

- Bruno Buttin, président honoraire et responsable des parrainages étudiants
- Cécile Buttin, responsable adjointe des parrainages chirurgicaux
- David Buttin, responsable suivi des versements
- Bruno Chapuis, trésorier
- Justine Decroo, responsable du Programme Nutritionnel de Santé
- Françoise Deyris, webmaster
- Anne-Laure Feral-Pierssens, responsable des parrainages chirurgicaux
- Pierre Fourier, secrétaire général et responsable des Activités Génératrices de Revenus
- Françoise Buttin-Pierssens, administratrice
- Vincent Pirritano, responsable des chantiers
- Jessie Rakotoson, responsable de la gestion des matériels
- Audrey Schlincker-Bringer, présidente d'AMM et responsable de MPR Humanitaire

Le mandat des administrateurs expirera donc le jour de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Quatrième résolution (au titre de l'AGE) : Modification de l'article 9 du règlement intérieur

Vote : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de remplacer les mots « Président de Transition » par les mots « Président Honoraire » à l'article 9 du règlement intérieur se rapportant à la composition du Bureau.

Nouvelle rédaction : « Le Président d'AMM anime et coordonne l'activité d'AMM de manière collégiale avec les autres membres du Bureau d'AMM. Il préside les séances du Conseil d'Administration et du Bureau. Le Président peut être assisté d'un Président Honoraire dont le mode de désignation et de révocation suit les règles applicables au Président d'AMM. Pareillement, ses prérogatives sont calquées sur celles du Président d'AMM, telles que décrites dans le présent Règlement intérieur.

Dans l'ensemble du présent Règlement Intérieur, toute mention relative au Président est applicable aussi bien au Président qu'au Président Honoraire. Les deux dirigeants veillent à se tenir mutuellement informés de leur action et à remplir le mandat dans un esprit de grande union et de grande solidarité. Le cas échéant, tout désaccord sérieux sera soumis aussitôt au Conseil d'Administration réuni en mode ad hoc ».

Cinquième résolution (au titre de l'AGE) : Modification de l'article 2 des statuts (« Objet »)

Vote : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts se rapportant à l'Objet de l'association :

Nouvelle rédaction : « L'Association a pour but d'apporter une aide caritative aux personnes les plus démunies, en France et à l'étranger et en particulier à Madagascar. Cette aide (directe ou indirecte au travers de structures partenaires sélectionnées par l'Association), s'entend en particulier dans les domaines de la nutrition et de la santé (notamment programmes nutritionnels de santé et parrainages chirurgicaux, ainsi que l'envoi de médecins et chirurgiens en mission sur le terrain). En plus de cet objectif, l'Association identifie et soutient des projets spécifiques portant sur des travaux en lien avec la nutrition, la santé et l'éducation (par exemple, construction et rénovation de dispensaires, maternités et écoles, ainsi que la fourniture de matériels et équipements), le parrainage des études d'étudiants des filières de santé et tous programmes avec pour objectif un développement local durable et autonome ouvrant aux personnes et communautés prises en charge l'accès à de meilleures conditions d'existence ».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:15.

En conséquence de ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 22 Mars 2025.

La Présidente d'AMM

Audrey SCHLINCKER-BRINGER



Le Secrétaire Général d'AMM

Pierre Fourier

